

Conseil de l'école doctorale

Mardi 20 novembre 2017

Membres du conseil présents ou représentés : Victor AUDUBERT, Philippe BATIFOULIER, Viviane BIRARD, Gilles BROUGERE, Pierre- André BUVET, Rémi GAGNAYRE, Pascale GARNIER représentée par Martine JANNER RAIMONDI, Mustapha MEKKI représenté par Bernard HAFTEL, PASCALE MOLINIER représentée par Florian HOUSSIER, Nader NEFZI, Antoine PECOUD, Nicolas PINSARD, Loïc PLESEL, Leonor SEIJAS, Françoise SULLET-NYLANDER, Manel TOUMI

Membres du conseil excusés : Frédéric ALEXANDRE, Éric DESMONS, Mireille DUNEZ- SIMON, Nathalie FERRE, Marie- Anne PAVEAU, Christoph WULF

Membres du conseil absents : Noellyne BERNARD, Olivier FAVEREAU, Bertrand LEGENDRE, Gabrielle LE TALLEC-LLORET, Yannick TRIGANCE

ORDRE DU JOUR

- ✚ Informations diverses (CFDip, CED, réinscriptions)
- ✚ Point sur les comités de suivi et l'organisation des réinscriptions l'année prochaine (2018-19), articulation avec les dispositifs de suivi propres à chaque laboratoire
- ✚ Vote sur proposition du directeur du remplacement de Yann-Arzel Durelle-Marc démissionnaire du bureau de l'ED par Antoine Pécoud.
- ✚ Validation des dossiers mobilité
- ✚ Le rôle des doctorant.e.s élu.e.s dans les jurys des contrats doctoraux
- ✚ Situation du nouveau laboratoire TL2DH (pour Théorie, Langage, Discours, Digital, Humanités)
- ✚ Reconduction du dispositif contrats fléchés
- ✚ La gestion des questions d'éthique et d'intégrité scientifique : nomination d'un référent éthique pour l'école doctorale
- ✚ Prochaine journée d'étude de l'école doctorale Erasme- automne 2018
- ✚ Questions diverses

Informations diverses (CFDip, CED, réinscriptions)

- **CFDip**

Paris 13 n'a plus de directeur adjoint au CFDip depuis la démission de Marie-Anne Paveau. Il est important que l'université Paris 13 puisse être représentée. Une décharge horaire est prévue pour cette fonction qui peut être remplie tout autant par un membre d'Erasmus que d'une des deux autres écoles doctorales.

- **Informations diverses sur le CED**

Gilles Brougère donne quelques informations sur les évolutions du périmètre de l'université fusionnée (aujourd'hui limitée à Paris-Descartes, Paris Diderot et l'IPGP), le statut d'associé des autres établissements et la disparition possible de la Comue et du CED malgré le travail intéressant réalisé dans ce cadre.

- **Point sur le suivi et les réinscriptions des doctorant.e.s**

Le processus a pris d'autant plus de temps que certain.e.s ne remplissent pas toutes les rubriques demandées. Il s'agit de renseigner le statut plein temps ou temps partiel, le nom du directeur ou de la directrice de thèse, le projet professionnel, la composition du comité de suivi, l'état des ECTS puis de déposer le rapport d'avancement de la thèse et celui du dispositif de suivi, et à partir de la 4^e année (à temps plein) les documents complémentaires (partie de thèse et/ou articles). Il importe que les directeur.trice.s de thèse et les directions de laboratoire vérifient les dossiers avant de les valider. Il n'y a pas lieu pour les réinscriptions de remplir les autres rubriques, ce que certains ont fait.

L'école doctorale souhaite que les processus de réinscription commencent très tôt, dès juillet. Le projet de l'école doctorale est orienté vers moins de doctorant.e.s mieux encadré.e.s et autant voire plus de soutenances.

Des difficultés sont évoquées. D'une part, des doctorant.e.s et des directeur.trice.s de thèse ne se saisissent pas du dispositif de plateforme et de l'ENT, d'autre part la plateforme ne fonctionne pas avec tous les navigateurs.

Vote sur la proposition de nomination d'Antoine Pécoud au bureau de l'ED.

Yann-Arzel Durelle-Marc a démissionné du bureau de l'ED pour des raisons liées à une charge de travail importante. Conformément au règlement de l'ED, le directeur propose un remplaçant qui a l'aval de l'UFR DSPS puisqu'il est directeur du laboratoire CERAL et Vice - doyen à la recherche. Il a également le soutien du bureau de l'ED. Antoine Pécoud est élu membre du bureau de l'école doctoral à l'unanimité.

Dispositifs et comités de suivi

La réunion du comité de suivi pour la réinscription sera obligatoire à partir de l'année prochaine.

Fin janvier, un message sera envoyé aux doctorant.e.s, qui devront réunir leur comité de suivi, propre à chaque doctorant et pourront faire appel à leur directeur.trice pour les aider à organiser la réunion. Il reviendra aux doctorant.e.s d'assurer cette tâche.

La réunion n'a pas nécessairement besoin de se faire en présentiel. Idéalement, elle devrait se faire entre avril et juin, de façon à commencer les réinscriptions en thèse dès juillet.

Le comité peut être modifié au besoin, ce qui doit être indiqué sur la plateforme au moment de la réinscription.

Les membres de comité de suivi pourront être membres du jury de thèse, voire pré-rapporteurs sous condition que les deux rapporteurs n'aient pas été membres du comité de suivi.

Des questions relatives aux comités de suivi sont posées :

Un membre du conseil demande s'il est possible d'avoir le même comité de suivi pour un groupe de doctorant.e.s ? Selon l'arrêté il s'agit d'un comité individualisé pour chaque doctorant.e. Ce n'est pas un comité de suivi collectif pour un groupe de doctorants. Mais différents comités individuels peuvent avoir la même composition sous réserve qu'une réunion spécifique soit consacrée à chaque doctorant.e.

A travers le comité de suivi, c'est un changement dans la logique même du doctorat qui n'est plus uniquement une relation entre un.e directeur.trice et un.e doctorant.e. Le directeur de l'ED a pu discuter avec des doctorantes qui avaient fait l'expérience de la réunion du comité de suivi et le retour est très positif, il s'agit d'un dispositif qui peut réellement aider le.a doctorant.e.

Un débat s'engage sur l'intérêt de changer la composition du comité de suivi d'une année sur l'autre. Si la logique du texte va plutôt dans la direction d'un même comité de suivi durant la durée de la thèse, il n'est pas interdit de changer les membres qui ne souhaiteraient ou ne pourraient plus participer au comité. Cependant, le changement de statut (un membre interne qui devient externe ou l'inverse) ne justifie pas un changement de comité de suivi. La continuité est privilégiée d'autant plus que la composition du comité relève du choix de chaque ED. Il revient aux laboratoires de prendre des décisions à cet égard.

En lien avec une décision du Tribunal Administratif concernant une demande de réinscription d'un doctorant de l'université de Strasbourg, qui lui a donné raison contre l'université, il apparaît que la non autorisation de réinscription devra s'appuyer sur l'avis du comité de suivi, pour que l'ED puisse fonder la décision d'une éventuelle interruption du doctorat. Cela devient un dispositif essentiel pour la gestion du parcours doctoral et pour fonder en droit les décisions prises.

Françoise Sullet-Nylander, professeur à l'Université de Stockholm, témoigne de l'intérêt qu'elle a trouvé à participer à un comité de suivi.

Dossiers de mobilité

Les cinq dossiers déposés sont conformes et solidement argumentés, en vue de développer une expérience dans une université ou centre de recherche étranger. Etre reçu en tant qu'apprenti chercheur, telle est la posture attendue. Il s'agit de justifier les déplacements par rapport à la recherche doctorale. Le bureau de l'ED demande au conseil la validation des cinq dossiers mais avec deux modifications du budget pour deux doctorant.e.s.

Un budget pour un séjour à Liège demande deux A/R par mois, alors que le programme de mobilité suppose un seul déplacement pour l'ensemble du séjour. Le bureau demande également une réduction de la bourse demandée par un autre doctorant de 1000 à 800 € par mois en raison de l'importance du budget global.

Un premier vote valide les 5 demandes de mobilité sur la base d'un seul A/R par mois. Le vote est obtenu à l'unanimité moins 2 abstentions de deux doctorants élus pour cause de conflit d'intérêt.

Le conseil refuse la baisse de la bourse de 1000 à 800 € :

3 abstentions, 1 voix pour la réduction de la bourse, 9 voix contre la réduction de la bourse.

On trouvera en annexe le tableau de répartition des bourses de mobilité.

Le budget de cette année est comparable à celui de l'année dernière, soit 15 000 € assumés intégralement par l'école doctorale.

Le rôle des doctorants.e.s élu.e.s dans les jurys des contrats doctoraux

Conformément à la discussion du dernier conseil de l'ED, celui-ci doit prendre une décision concernant le rôle des doctorant.e.s élu.e.s (deux) dans le jury d'attribution des contrats doctoraux.

Il s'agit de décider si leur rôle est muet ou s'ils peuvent poser des questions, et s'ils peuvent ou non voter.

Un riche débat s'instaure. Le fait de poser des questions n'est pas vraiment discuté sous réserve que le président du jury puisse intervenir pour récuser certaines questions (ce qui vaut pour tous les membres du jury et pas seulement les doctorant.e.s élu.e.s). Françoise Sullet-Nylander évoque la

situation suédoise où les doctorant.e.s sont les témoins muets du bon fonctionnement (ou non) du jury.

Le débat est plus vif concernant le vote, position défendue avec beaucoup d'énergie par les doctorant.e.s élu.e.s. Le directeur donne la position défavorable du bureau sur ce point. Les arguments opposés renvoient d'une part au risque de déséquilibre dans la représentation des laboratoires, d'autre part au manque de recul ou de maturité des doctorant.e.s. Les doctorant.e.s défendent leur capacité à prendre de la distance avec leur appartenance à une unité de recherche et leur situation de doctorant.e qui les rend capable de juger de certaines dimensions des candidatures. Deux propositions sont mises au vote :

- la première concerne la possibilité pour les élu.e.s doctorant.e.s de poser des questions lors de l'audition des candidat.e.s par le jury.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention

- La deuxième concerne la participation des élu.e.s doctorant.e.s à la décision et au vote. Il s'agit d'accorder ce droit pour la prochaine campagne, la reconduction de cette décision devant être soumise à un futur conseil après évaluation du jury et sous réserve que les représentant.e.s des élu.e.s doctorant.e.s respectent la parité (une femme et un homme) et ne soient pas issu.e.s de la même unité de recherche.

Cette proposition est acceptée : 1 abstention, 1 voix contre, 11 voix pour

Sont également évoquées des modifications de la procédure concernant le jury : chaque membre serait amené à remplir une fiche d'évaluation (A/B/C) concernant chacun des critères, le nombre de A ne pourrait dépasser le nombre de contrats au concours, et de même le nombre de C serait limité. Les candidat.e.s seraient auditionné.e.s selon un ordre aléatoire (ordre alphabétique ou tirage au sort) et non par laboratoire. Ces nouvelles modalités seront précisées, discutées et votées lors du prochain conseil de l'ED.

Situation du nouveau laboratoire TL2DH (pour Théorie, Langage, Discours, Digital, Humanities)

La situation est la suivante : Le dossier a été présenté en expertises externes (après dépôt HCERES à titre conservatoire). Suite aux expertises, le dossier a été retiré pour une demande de création d'EA et évaluation HCERES. Selon la recommandation des experts et après modification du projet, il s'agit de créer une équipe émergente qui sera présentée en janvier en commission recherche.

Pierre André Buvet invité au conseil en tant que porteur du projet présente l'équipe composée de six EC tous HDR. Le TL2DH réunit des EC en sciences du langage et littérature. Il s'agit de concevoir une interaction entre champs disciplinaires.

Si l'école doctorale accepte les réinscriptions des doctorant.e.s inscrit.e.s auparavant au LDI que leur directeur.trice participe ou non au projet TL2DH, il n'est pas possible avant la validation de la nouvelle équipe ou l'insertion des enseignant.e.s- chercheur.e.s concerné.e.s dans une nouvelle unité de recherche, d'accepter de nouvelles inscriptions. Si l'inscription devient possible une dérogation à la date limite de dépôt du dossier (15 novembre) sera donnée.

Reconduction du dispositif contrats fléchés,

Le conseil décide de reconduire ce dispositif. Un appel sera prochainement envoyé aux directions de laboratoires.

Gérer les questions éthiques

La prise en compte des questions éthiques n'est pas suffisante. La proposition du CED serait de nommer dans chaque école doctorale un référent éthique. De plus en plus de revues demandent aux postulants à la publication de décrire le dispositif éthique lié à leur recherche. En dehors des recherches menées dans un cadre hospitalier il faut bien reconnaître une absence de dispositif et de réflexion collective au sein de l'ED.

Il s'agit d'inscrire une dimension éthique dans nos pratiques de recrutement et de suivi, la visibilité d'une réflexion éthique de la part des candidat.e.s et des doctorant.e.s devant apparaître au moment de l'inscription et lors du suivi par le comité de suivi. Il faut donc mettre une rubrique supplémentaire dans le rapport d'avancement de la recherche et dans celui du comité de suivi. Il faudrait également mettre à disposition des outils tels des formulaires de consentement pour les enquêtes qui supposent des interactions avec des personnes.

L'école doctorale lance donc un appel à volontaire pour être référent éthique de l'école doctorale. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Journée d'étude de l'École Doctorale ERASME

La prochaine Journée d'étude de l'ED est prévue pour l'automne 2018. Le directeur, en relation avec la fin de son mandat, propose d'organiser cette journée autour d'une réflexion sur le doctorat, non pas en sollicitant des expériences, mais en invitant les doctorant.e.s à penser l'application de leurs outils de recherche au doctorat. Cette journée pourrait être ouverte à des enseignant.e.s chercheur.e.s de nos laboratoires. Pour cela il est proposé de créer un groupe de doctorant.e.s pour participer à l'élaboration du projet de l'appel à communication. Les volontaires sont appelés à se faire connaître auprès de l'école doctorale.

Pour terminer le directeur rappelle **la date du prochain conseil le 12 mars 2017** ainsi que la **visite de l'HCERES** qui aura lieu entre **le 13 mars après-midi et le 15 mars**. Tous les membres du conseil y sont conviés. Il est important que le conseil y soit largement représenté.

Annexes :

- **Tableau d'attribution de bourses de mobilité**
- **Appel à contrats fléchés 2018**